

Sécurité Routière - Programme de travaux et actions d'accompagnement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Au cours de la séance du 26 mars 1990, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser et financer à hauteur de 1 000 000 F des actions de sécurité routière découlant de la mise en œuvre du nouveau contrat dit «de programme local de sécurité routière» entre l'État et la Ville de Besançon pour l'exercice 1990.

Programme prévisionnel

Le contenu général du programme figure à l'article 2 du contrat. Certaines opérations sont déjà lancées ou à l'étude, d'autres nécessiteront un examen plus détaillé de diagnostic dans le but d'atteindre l'objectif principal du contrat, c'est-à-dire la réduction du nombre des accidents. Enfin, de nouvelles priorités ou demandes d'usagers pouvant apparaître en cours d'année, il convient de réserver une somme pour pouvoir y faire face. Les opérations suivantes revêtent un caractère prioritaire :

- Diagnostic

- Acquisition d'un micro-ordinateur, d'une imprimante et du logiciel d'exploitation des données accidentologiques	55 000 F
---	----------

- Infrastructure

Actions immédiates et ponctuelles

- Aménagement du franchissement du boulevard Ouest entrée Micropolis	720 000 F
- Aménagement avenue de l'Île de France (Collège Diderot)	530 000 F
- Grillage de protection boulevard Allende	200 000 F
- Grillage de protection boulevard Nord (entre Francis Clerc et Trey)	150 000 F
- Avenue du 8 mai (protection îlot central)	200 000 F

- Communication

- Campagne Roule Tout Doubs (2ème semestre)
- Colloque sur la formation du conducteur
- Formation du personnel technique et des élus (à inclure dans le programme de formation continue)

Campagne de sensibilisation

- du 21 au 27 mai action auprès des jeunes (tracts, affiches, organisation journée du 23 mai) (chaîne de piétons enfants)

- 4 week-ends sur l'alcoolémie en mai. Information et organisation
- Campagne vitesse-ceinture en liaison avec la Police Nationale (du 7 au 13 mai)
- Poursuite des actions et développement de nouveaux thèmes (2^{ème} semestre 1990)

145 000 F

Total **2 000 000 F**

L'ensemble de ces actions, estimé à 2 000 000 F constitue un programme d'orientation.

Le contrat étant triennal, certaines opérations devront nécessairement être reportées sur les deux exercices suivants.

L'aménagement du boulevard Ouest a fait l'objet d'une étude particulière où il a été envisagé la construction d'une passerelle piétons franchissant en totalité la voie. A l'analyse détaillée de son fonctionnement par les utilisateurs, la Commission n° 8 a la majorité n'a pas retenu cette solution, les raisons essentielles motivant cette décision étant les suivantes :

- accessibilité dissuasive dans la mesure où il faut gravir environ 35 marches d'escalier à chaque extrémité de l'ouvrage pour franchir la voie,

- sécurité non assurée du fait de l'impossibilité d'interdire le cheminement naturel aux piétons au niveau de la chaussée par un obstacle physique. La traversée de la voie doit être permise pour l'accès à Micropolis,

- maintenir un cheminement piétons pour les usagers à mobilité réduite au niveau de la chaussée,

- ouvrage à détruire lors de la réalisation de la voie de desserte et de contournement prévue au 11^{ème} plan,

- investissement de 2 500 000 F, onéreux en rapport de son mode de fonctionnement et de son temps d'utilisation.

Par ailleurs, les aménagements liés à des aspects de sécurité plus ou moins marqués seront financés dans le cadre des crédits ordinaires attribués aux services dans leurs programmes annuels comme :

Les aménagements aux abords d'établissements scolaires

- Maternelle des Sapins
- Centre Époisses + École Bourgogne
- École des Prés de Vaux
- École des Vaîtes Sud (rue de Chalezeule)
- Abords Lycée Jules Haag
- École Arènes
- Maternelle Duchailuz
- Collège Saint-Jean
- Maternelle Fontaine Argent (aménagement global de la rue)
- École de la Butte (avenue Clemenceau)
- Signalisation à diodes Écoles boulevard Nord.

Les aménagements dans les quartiers

- Rue Xavier Marmier
- Forêt de Chailluz (dispositif ralentisseurs)
- Carrefour Palente (aménagement de zone)
- Rue Wyrsh (arrêt de bus Violet)
- Pont de Coligny (stop sur îlot central)
- Carrefour Victor Hugo/Renan (améliorations visibilité)
- Sortie établissement «La Clairière» - chemin de Pirey (modification profil - chaussée - visibilité)
- Avenue de l'Observatoire (campus universitaire)
- Sortie des 408 + modification arrêt de bus
- Aménagement de deux carrefours Montarmot/Point du Jour

- Carrefour chemin de Vieilley/ZAC Saragosse (îlot)
- Sortie d'usine chemin de Malpas (modification talus + cheminement)
- Carrefour Pontarlier/Sarrail (îlots)
- Carrefour Chasnot/Ledoux
- Ralentisseur de Montboucons (reprise bandes rugueuses + un dos d'âne)
- Plateau ralentisseur (Ets BOURGEOIS, rue Trépillot)
- Carrefour Boissy d'Anglas/Danton/Mirabeau/Vareilles
- Cités de la Baume (pour mémoire)
- DSQ des Orchamps (pour mémoire) (opérations programmées)
- Carrefour rue Belfort/Église/Chopard.

L'aménagement complet de la rue de Dole

- Travaux coordonnés de l'État, reportés en 1991 et réalisables en une seule tranche. L'étude complète sera menée en 1990.

Sur avis majoritaire de la Commission n° 8, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les propositions sus-énoncées,
- voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 1 000 000 F qui sera réparti de la façon suivante :

- * 50 000 F au chapitre 901.9/2147.90035 - 35000 «acquisition matériel»
- * 5 000 F au chapitre 901.9/2180.90035 - 35000 «acquisition logiciels»
- * 800 000 F au chapitre 901.9/233.90035 - 35000 «travaux voies et réseaux»

* 145 000 F au chapitre 936.21/645.90035 - 35000 «autres prestations de services au bénéfice de tiers»

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants éventuellement nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget 1990.

Mme BULTOT : L'AREVE votera ce rapport dans la mesure où il apporte des améliorations importantes du point de vue de la sécurité des Bisontins, mais je voudrais dire quelques mots sur l'aménagement du franchissement du boulevard Ouest, entrée Micropolis.

Les infrastructures au sol en face du Palais ne peuvent qu'améliorer, nous l'espérons, la situation existante, mais elles ne répondent pas au vœu des Planoisiens de voir s'élever une passerelle à cet endroit. La rencontre de vendredi dernier a énormément déçu les participants. En effet, une passerelle fonctionnelle à cet endroit serait techniquement impossible. Nous pensons, les Planoisiens présents à cette réunion, pensent que la volonté politique de réaliser cet ouvrage n'existe pas, donc les problèmes techniques qui apparaissent ne peuvent pas être surmontés dans ces conditions. A l'heure du TGV, du tunnel sous la Manche ou sous la Citadelle, des grandes autoroutes, il est difficile de croire qu'un problème technique de cette nature est insurmontable. Il s'agit donc d'une question de coût et si c'est une question de coût, le problème se discute. Nous sommes dans ce cas, favorables à un référendum d'initiative locale afin que les Planoisiens puissent se prononcer.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais saisir l'occasion de ce rapport dont notre groupe se réjouit, les mesures qu'il contient sont importantes, pour vous signaler des défauts d'entretien du grillage qui se trouve sur le boulevard Nord à Palente. Je pense notamment à hauteur du carrefour entre la rue Frédéric Chopin et le boulevard et un peu plus loin à hauteur du lycée de Palente, dans des lieux où la fréquentation par les scolaires est considérable, le franchissement du boulevard devient possible compte tenu de ce défaut d'entretien. Je l'ai constaté moi-même à deux reprises ces dernières semaines. Je crois que des mesures très simples de remise en état du grillage seraient nécessaires et permettraient d'éviter peut-être des risques d'accidents.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette remarque. Je signale simplement, à l'adresse de tous les Conseillers Municipaux, que lorsque vous constatez de telles choses, il ne faut pas hésiter à me joindre, ou à m'écrire, à joindre l'Adjoint ou le service qui effectivement procédera à la réfection dans les meilleurs délais. En tout cas, c'est une remarque dont on prend note.

M. NACHIN : J'apprends des choses nouvelles en écoutant Martine BULTOT. Elle laisse entendre qu'il a été dit à la réunion de Planoise que techniquement la réalisation de la passerelle posait des problèmes. Moi je ne l'ai pas eu ce document-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne va pas refaire les réunions qui ont eu lieu et auxquelles n'assistait pas M. NACHIN.

M. NACHIN : Ce que je veux dire, c'est qu'à la Commission Voirie où l'on nous a présenté un projet de passerelle, il n'a pas été fait allusion à des difficultés techniques de réalisation ; il y a eu un vote pour la réalisation de cette passerelle à Planoise, deux voix pour, celle de PIERLOT et la mienne et cinq voix contre, les autres représentants de la Municipalité.

M. FOUSSERET : J'étais avec Martine BULTOT à cette réunion. Je crois qu'on ne peut pas dire que ce sont les Planoisiens qui sont déçus. Effectivement il y avait une quarantaine de personnes à cette réunion et un certain nombre ont pensé que cette passerelle pouvait se faire mais ce n'est pas tout à fait ce à quoi conduit l'étude. Ce qu'il faut dire, c'est que cette étude a été très bien faite par les services techniques et je dois préciser que personne n'a demandé, comme cela l'a été avancé dans cette réunion, aux services techniques de faire une étude orientée. Moi-même je n'avais pas vu avant le soir de la réunion cette étude, ces perspectives. Je crois que Bernard RÉGNIER l'a découvert quelques jours aussi avant la réunion, or il s'avère qu'il y a quelque chose d'incontournable, c'est qu'il y a plus de cinq mètres de dénivelé, et cela fait trente-cinq marches ! Et effectivement une passerelle avec trente-cinq marches ne sera pas utilisée. Je crois que c'est ce qui a été dit à cette réunion. Par contre, il est possible peut-être éventuellement d'envisager des infrastructures beaucoup plus lourdes pour éviter cet inconvénient mais il faut savoir quand même et là je le précise pour ne pas qu'on me dise encore n'importe quoi, la tête de passerelle va se situer sur l'emplacement futur de la voie de desserte et de contournement qui sera enterrée. Donc, effectivement on ne veut pas faire un investissement lourd actuellement sachant que dans quelques années, deux voire trois ans, on va être obligé de recréuser à cet endroit-là.

En tant que Conseiller Général de Planoise, je suis aussi très préoccupé par tous les problèmes de sécurité dans ce quartier. Je me réjouis de ce qui a été fait, de ce qui va être fait près du collège Diderot, sur le boulevard Allende et même des travaux au sol qui vont être réalisés et qui, en réduisant le boulevard de Micropolis à deux voies vont améliorer quand même de façon notable la sécurité. Je crois qu'on ne peut pas effectivement envisager tout de suite cette passerelle ou alors une passerelle provisoire qui, à mon avis, ne serait pas utilisée, donc qui ne conduirait pas à grand-chose.

Par contre, je demanderai, et je l'ai d'ailleurs indiqué à la réunion, que dans le cadre du futur projet global d'aménagement devant Micropolis, la Direction Départementale de l'Équipement étudie la possibilité d'installer une passerelle ou non en tenant compte des nouveaux flux de circulation, puisque la circulation va être modifiée dans ce quartier.

On ne peut pas actuellement, et ce sera ma conclusion, investir dans cette passerelle-là sachant qu'on va tout casser dans deux, trois ans, sachant aussi, je le répète, que ce n'est pas une question de prix, car la vie d'un enfant ou d'un adulte est inestimable, mais il faut être réaliste et cette solution-là n'est pas, pour l'instant, techniquement réalisable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais dire simplement, pour éviter toute confusion qu'à la suite de l'accident mortel à Planoise, nous avons reçu ici même une pétition, etc. demandant qu'une passerelle soit mise. Nous avons voté un crédit d'un million tout de suite en matière de sécurité routière et nous avons demandé à nos services techniques d'étudier la possibilité de réaliser cette passerelle demandée. Le Maire, pas plus que l'Adjoint responsable n'ont donné aucune directive guidée aux services techniques qui n'ont pas l'habitude de travailler avec des ordres de nature politique. Nos services ont donc étudié cela ; c'est reparti à la commission, à la cellule de sécurité routière et il en résulte un certain nombre de conclusions que Bernard RÉGNIER va nous donner dans un instant. Dans ces conclusions, s'il est dit qu'il est inutile de construire une passerelle, nous ne la construirons pas. Si les conclusions avaient été de dire il faut absolument une passerelle, voilà les motivations, nous aurions mis les crédits nécessaires pour la construire, mais je crois que dans cette opération-là il n'y a absolument aucune orientation donnée au départ d'un problème qui a effectivement soulevé l'émotion normale et justifiée de tous ceux qui s'intéressent à la circulation routière, notamment dans des secteurs sensibles comme celui de Planoise.

M. NACHIN : Dans la mesure où nous souhaitons la réalisation de cette passerelle, qu'à la commission à aucun moment les responsables des services techniques n'ont dit qu'elle n'était pas réalisable, et que Bernard RÉGNIER a déclaré que financièrement il n'y avait pas de problèmes, qu'il trouverait le financement (2 500 000 F) sur un ou deux exercices, dans ces conditions-là, nous ne voterons pas les propositions que vous faites concernant la sécurité routière du moment qu'il n'est pas prévu la réalisation de cette passerelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peu importe si c'est grave ou pas, ils sont responsables de leur décision. Alors Bernard RÉGNIER donne toutes les explications.

M. RÉGNIER : Tout de suite, je réponds à NACHIN parce que les huit membres de la commission étaient présents.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça mérite d'être souligné ça !

M. RÉGNIER : Effectivement. A cette commission, les services ont présenté un projet de passerelle et nous avons discuté de sa fonctionnalité. Cette passerelle, techniquement, on peut la construire mais en regardant bien le projet, il faut se rendre à l'évidence : personne ne va monter trente-cinq marches pour traverser la voirie puisque de ce fait, au sol de toute manière, il faut qu'on maintienne les passages piétons protégés pour permettre aux handicapés, aux femmes avec les poussettes, aux personnes âgées qui jamais ne monteront trente-cinq marches pour traverser un boulevard quand ils descendront du bus, de traverser. Il faut quand même être sérieux. C'est à la suite de cela que l'ensemble des commissaires ont voté contre la réalisation de cette passerelle. Et c'est ce qu'on a présenté aux Planoisiens vendredi soir. Les collègues qui sont là pourront dire si cela s'est passé comme ça. Je reprends depuis le début ; on a décidé de réaliser 600 000 F de travaux sans les feux que l'on installera dans un deuxième temps, c'est-à-dire qu'on pense que même sans ces feux la sécurité sera grandement assurée pour les gens qui passent, qui descendent du bus, et même pour les groupes scolaires qui vont à la patinoire. On prévoira la possibilité de mettre des feux, c'est-à-dire toutes les gaines seront tirées. Puis on attendra début septembre pour observer le fonctionnement de ces aménagements parce que bien sûr tout le monde «il n'y a qu'à»... mais il faut voir de toute manière comme ça fonctionne et suivant cela, mettre des feux ou ne pas en mettre. Voilà ce qui va se réaliser. L'appel d'offres est ouvert à la commission d'adjudication le 17 juin, les travaux vont démarrer début juin et seront terminés début juillet. Voilà les travaux qui seront faits dans le secteur. Le projet de passerelle venait en plus mais je crois que les membres de la commission et les Planoisiens l'ont globalement bien compris, et je ne suis pas tellement d'accord avec Martine BULTOT quand elle dit que les Planoisiens ne sont pas d'accord, je pense que c'est plus le groupe militant du collectif qui n'est pas d'accord, là c'est certain. Que les gens soient déçus peut-être, mais quand on leur explique, ils comprennent bien ; monter trente-cinq marches,

ils savent très bien que beaucoup ne le feront pas. Cette seule constatation a suffi à la commission pour décider de ne pas réaliser cette passerelle sans compter le problème de la voie de contournement qui, dans cinq ans nous obligera à la démonter, mais cela ça vient en second.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ajoute que la patinoire également ne sera là dans deux ou trois ans.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Conseiller votant contre), adopte le programme proposé et ses modalités de financement.